

CERCLE PHILATELIQUE YVETOIS



Agréation n° P501051
Mensuel (sauf juillet et août)
Bureau de poste : PHILIPPEVILLE
Juin 2021
N° 338

Editeur responsable
GUIDOSSE Jean-Marie
Rue de Charleroi , 118
5650 YVES-GOMEZEE



SOMMAIRE

01	Information – La pièce du mois
02 – 03	Bpost Philately & Stamps Printing
04 – 08	La poste à Walcourt (4 ^{ème} partie)
09 – 13	Exemples d'envois taxés

NOS PROCHAINES REUNIONS

>>> (sous réserve) <<<

28/06/2021

27/09/2021

25/10/2021

29/11/2021

27/12/2021

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Renouvellement des cotisations (**croix rouge sur la vignette d'adresse**)

- (x) Cotisation à renouveler
- (xx) Pas en règle de cotisation pour 2021
- (xxx) Pas en règle de cotisation – Dernier envoi du périodique

Adresses utiles

Président GUIDOSSE Jean-Marie
Rue de Charleroi , 118
5650 Yves-Gomezée
☎ 071/65.03.50 - ✉ guidosse.jm@gmail.com

Secrétaire -

Trésorier -

NOUVEAU →→→ Adresse e-mail : cerclephilateliqueyvetois@gmail.com
→→→ Site web : <https://cpyphilatelie.webador.be>

Cotisation du 01/01/2021 au 31/12/2021

Adultes : 8,00 €

Jeunes (-18 ans) : 3,00 €

Compte BPOST Banque

CPY – Rue de Charleroi , 118 – 5650 Yves-Gomezée

IBAN : **BE93-0001-5744-7467**

CERCLE PHILATELIQUE YVETOIS

Cher membre ,

En raison des mesures sanitaires actuelles , nous vous informons que notre réunion mensuelle prévue ce mois sera encore **ANNULÉE** par mesure de précaution .
La situation semblant toutefois s'améliorer , nous pouvons dès lors envisager de reprendre nos activités normales dès le mois de septembre , en espérant toutefois que celle-ci continue à se stabiliser .
En attendant , prenez soin de vous et de votre famille , et continuez à vous protéger : on ne le dira jamais assez ! Ce n'est pas encore fini !

La pièce du mois



(Collection de J. VANHINGELAND)

Lettre affranchie à 40 cts (C.O.B. N°5) expédiée en port payé de Walcourt le 27/10/1849 à destination de Beaune (Département de la Côte d'Or) en France .

Oblitération « D56 » du bureau de distribution de Walcourt , griffe : "PD" du bureau de perception de Philippeville .

Cachet à date double cercle du bureau d'échange de Valenciennes du 28/10/1849 .

Calcul du tarif

Convention postale Belgique – France du 27/04/1849

Distance : > 30 km

Poids : < 7,5 g

Port de la lettre simple : 40 cts

Répartition du port : 23 cts pour la France – 17 cts pour la Belgique

Bpost Philately & Stamps printing – Communiqués

Emission 8/2021 – Belgian deejays on top of the world – 14/06/2021

Thème : la popularité des DJ belges .

Présentation : feuillet de 5 timbres-poste .

Valeur faciale : 1 – Europe .

Prix du feuillet : 9,25 € .



© Bpost

Emission 9/2021 – 1921 : les femmes entrent sur la scène politique belge – 14/06/2021

Thème : 100^{ème} anniversaire de la première femme siégeant au Sénat .

Présentation : feuille de 10 timbres-poste (2 x 5 timbres-poste) .

Valeur faciale : 1 – National .

Prix de la feuille : 10,70 € .



© Bpost

Emission 10/2021 – Animaux en péril ("mission EUROPA) – 14/06/2021

Thème : espèces animales menacées en Belgique (vipère – hamster d'Europe) .

Présentation : feuillet de 2 timbres-poste .

Valeur faciale : 3 – Europe .

Prix du feuillet : 11,10 € .



© Bpost

Emission 11/2021 – Japon 2020 – 14/06/2021

Thème : Jeux Olympiques au Japon .

Présentation : feuille de 5 timbres-poste .

Valeur faciale : 1 – World .

Prix de la feuille : 10,35 € .



© Bpost

Emission 12/2021 – Waar is da feestje ? Hier is da feestje – 14/06/2021

Thème : championnat d'Europe de football .

Présentation : feuillet de 2 timbres-poste .

Valeur faciale : 3 – Europe .

Prix du feuillet : 11,10 € .



© Bpost

Emission de timbres-poste permanents – 14/06/2021

Thème : fruits des arbres d'automne .

Présentation : boîte de 100 timbres-poste (10 x 10 timbres-poste) .

Valeur faciale : 1 – National .

Prix de la boîte : 107,00 € .



© Bpost

LA POSTE A WALCOURT (4^{ème} partie)

*

Michel FONTINOY & Jean VANHINGELAND

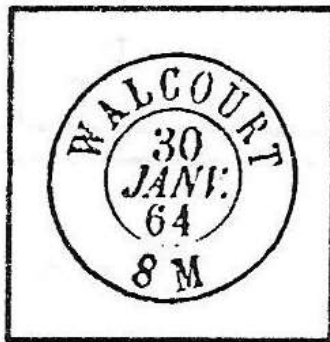
**

BUREAU DE PERCEPTION (15/09/1850)

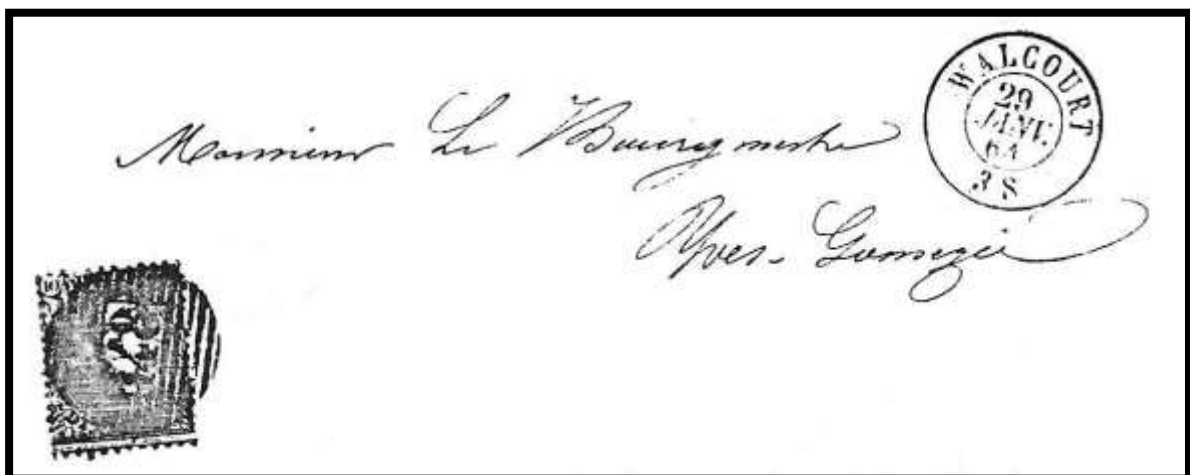
CACHET A DATE DE 1864

Le 01/01/1864 , tous les bureaux du Royaume sont dotés d'un nouveau cachet à date dont le modèle est identique pour chacun d'eux . On ne trouve donc plus de distinction entre les bureaux de perception et de distribution .

On remarquera que le millésime est réduit aux deux derniers chiffres et que l'indication de l'heure est réduite à un seul chiffre . de plus , ces deux indications ont permuté par rapport au modèle de 1850 .



Diamètre 23 mm

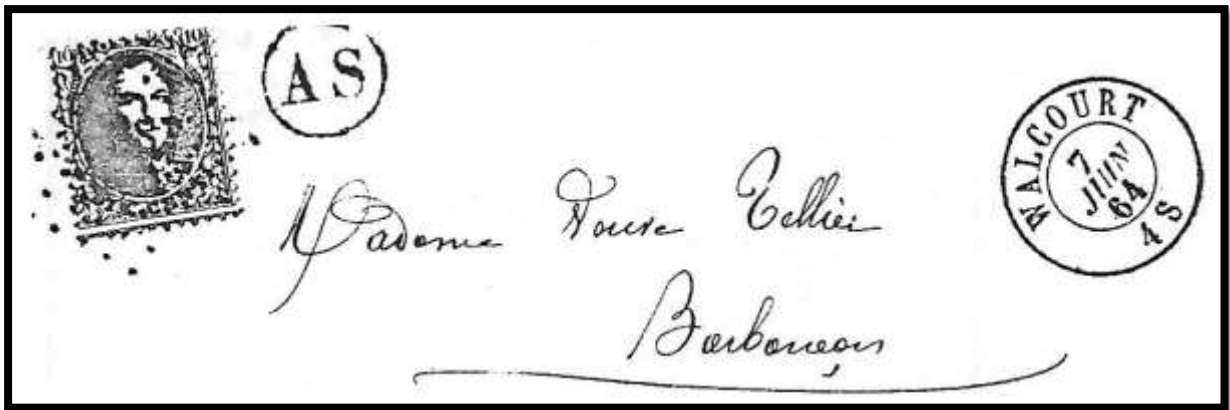
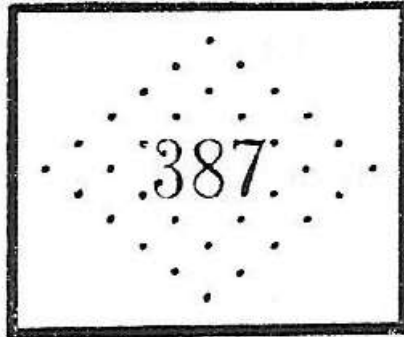


*Lettre affranchie à 10 centimes , expédiée de Walcourt le 29/01/1864
à destination d'Yves-Gomezée*

OBLITERAION A LOSANGE DE POINTS

Le 15/04/1864 , tous les bureaux postaux du Royaume sont dotés d'un cachet oblitérant à losange de points comportant un nouveau numéro d'ordre .

Le bureau de Walcourt recevra le numéro 387 .



*Lettre levée à Thy-le-Château (AS) et expédiée de Walcourt le 07/06/1864
à destination de Barbençon par le bureau de perception de Beaumont*



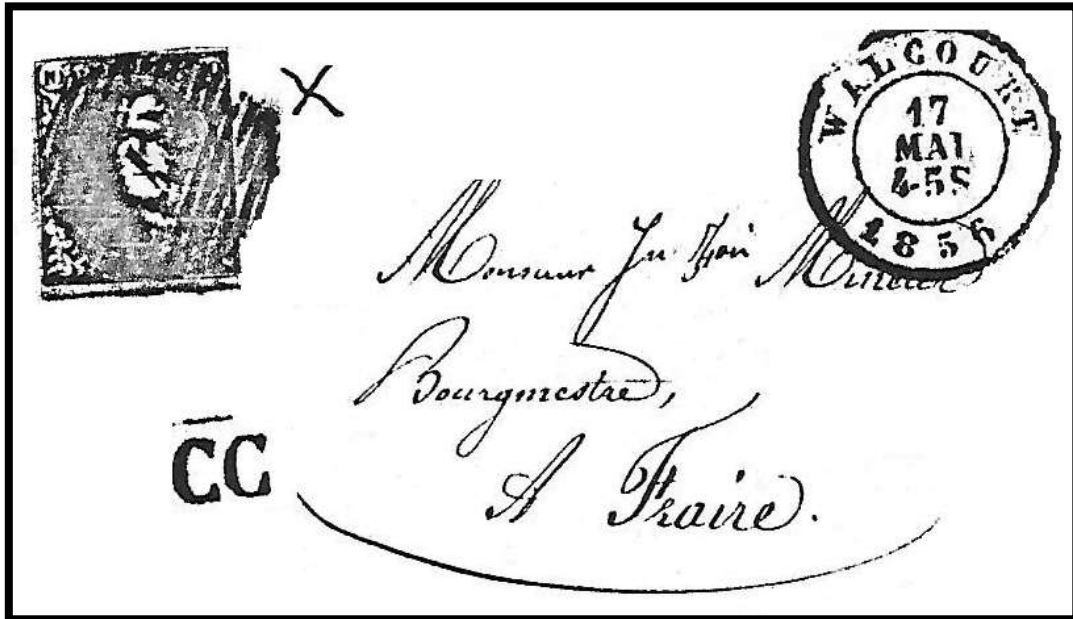
*Lettre levée à Yves-Gomezée (AM) et expédiée de Walcourt le 08/02/1868
à destination de Philippeville*

LES MARQUES POSTALES

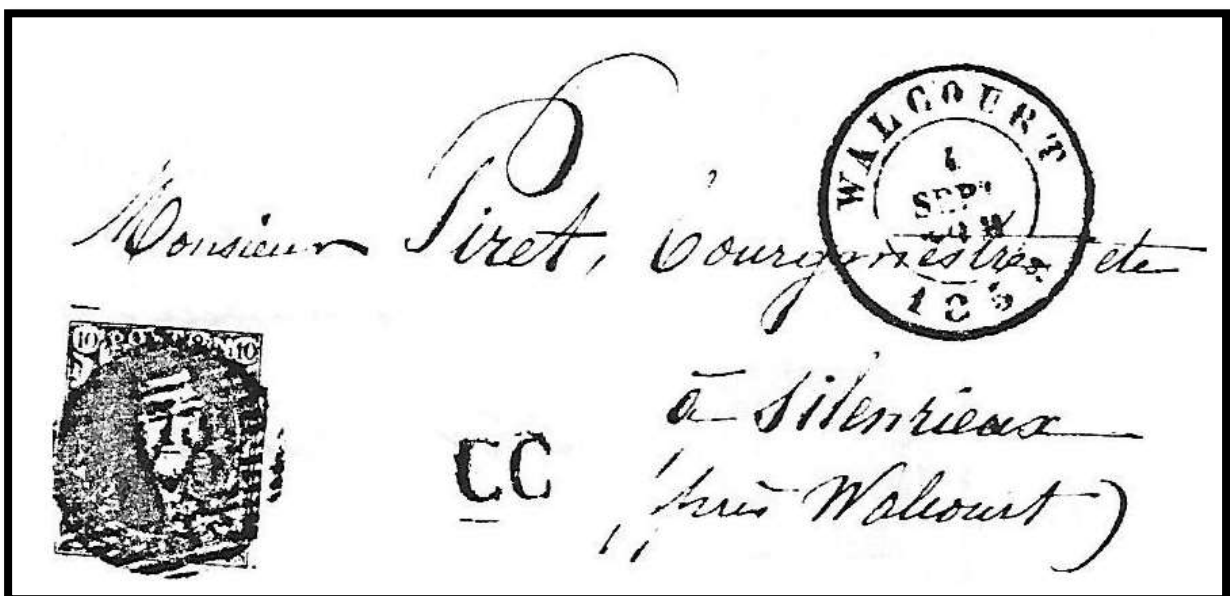
Outre les cachets de boîtes de levée que nous traitons dans le cadre du service rural , nous avons rencontré différentes marques postales utilisées par le bureau de Walcourt .

LES MARQUES DE DEPART ET DE TRAJET

MARQUE CC : correspondance cantonale – en utilisation posthume , en usage normal du 01/01/1848 au 01/07/1849 .



*Lettre affranchie à 10 centimes et expédiée de Walcourt le 17/05/1856
à destination de Fraire . Marque CC en rouge .*



*Lettre affranchie à 10 centimes et expédiée de Walcourt le 04/09/1859
à destination de Silenriex . Marque CC en noir .*

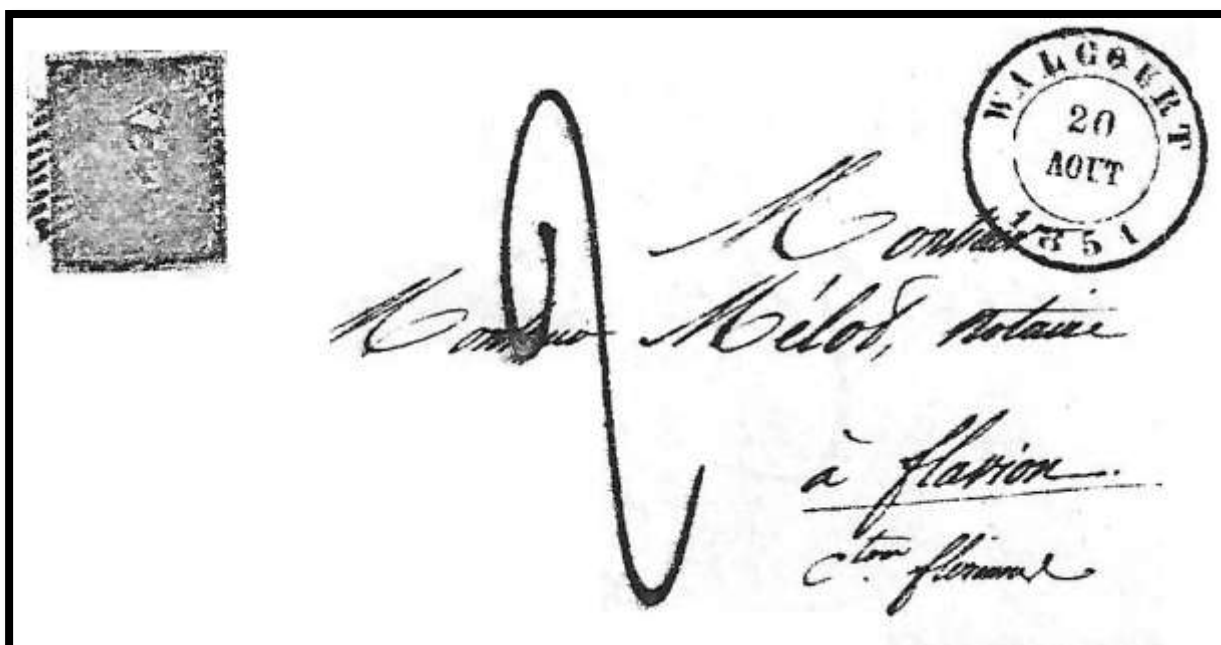
MARQUE : APRES LE DEPART – Lettre confiée au bureau après la dernière levée des boîtes du jour .



Lettre affranchie à 20 centimes et expédiée de Walcourt le 23/08/1854 pour Charleroy . Marque "Après le départ" en rouge .

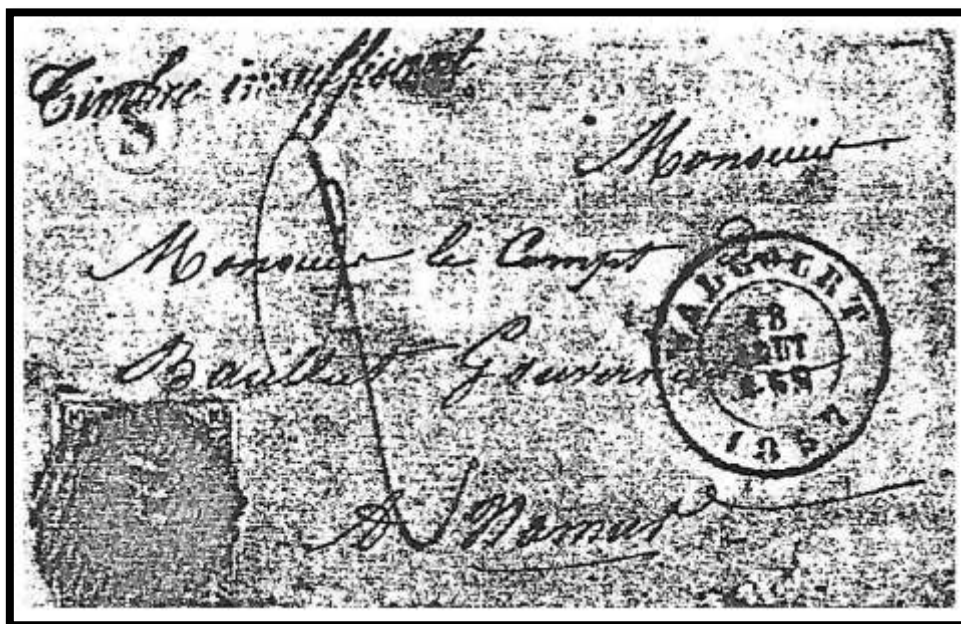
LES MARQUES COMPTABLES

MARQUE DE TAXATION sans inscription d'affranchissement insuffisant



*Lette insuffisamment affranchie à 10 centimes , expédiée le 20/08/1851 de Walcourt à flavion par le bureau de Dinant .
Distance Walcourt – Dinant : plus de 30 km , 20 centimes d'affranchissement .
Il manque 10 centimes + 1 décime de pénalité = 2 décimes .*

MARQUE DE TAXATION avec marque d'affranchissement insuffisant

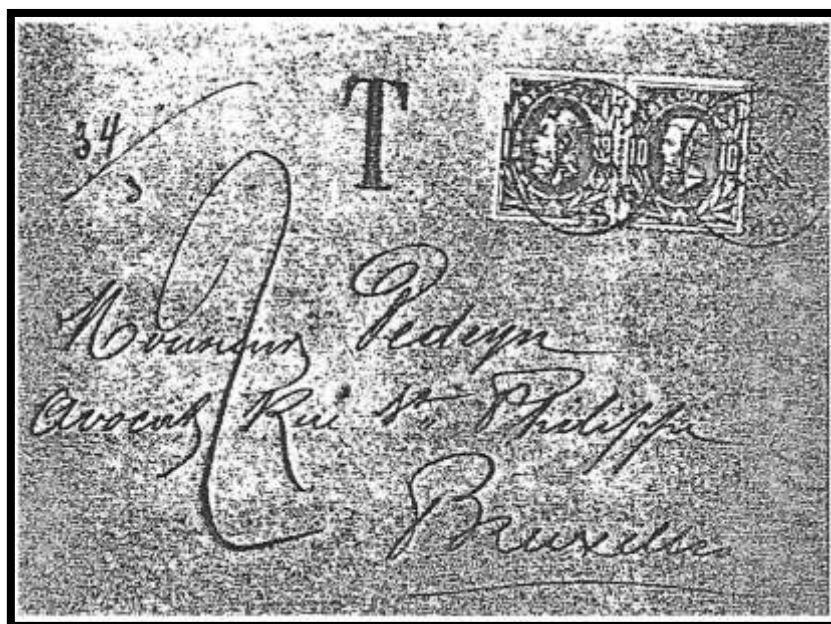


Lettre insuffisamment affranchie à 10 centimes expédiée de Walcourt le 18/08/1857 à destination de Namur . Cachet de boîte auxiliaire "S" du hameau de Froidmont (Yves-Gomezée) . Griffes "Timbre insuffisant" du bureau de Walcourt .

Distance Walcourt – Namur : > 30 km , donc 20 centimes .

Il manque 10 centimes + 1 décime de pénalité = 2 décimes .

MARQUE T adoptée pour tous les envois non ou insuffisamment affranchies à partir du 07/03/1876 en service intérieur .



Lettre insuffisamment affranchie à 20 centimes expédiée de Walcourt le 26/04/1876 à destination de Bruxelles . Lettre pesante de 34 g , donc 3 ports , soit 30 centimes .

A payer à l'arrivée : insuffisance de 10 centimes + 1 décime de pénalité = 2 décimes .

QUELQUES EXEMPLES D'ENVOIS TAXES



**Carte postale expédiée de Bruxelles le 27/05/1901 à destination de Walcourt
Envoi non affranchi , application du tarif du 01/11/1879 : taxe égale au quadruple du prix
d'affranchissement >> $4 \times 0,05 = 20$ cts**



**Carte postale expédiée de Châtelet le 02/12/1903 à destination de Fraire
Envoi insuffisamment affranchi , application de l'article 23 de la loi postale du 30/05/1879 : taxe
égale à la taxe des lettres non affranchies , soit insuffisance $\times 2$ à arrondir éventuellement au demi-
décime supérieur >> $(0,05 - 0,01) = 0,04 \times 2 = 0,08$ arrondis à 10 cts**



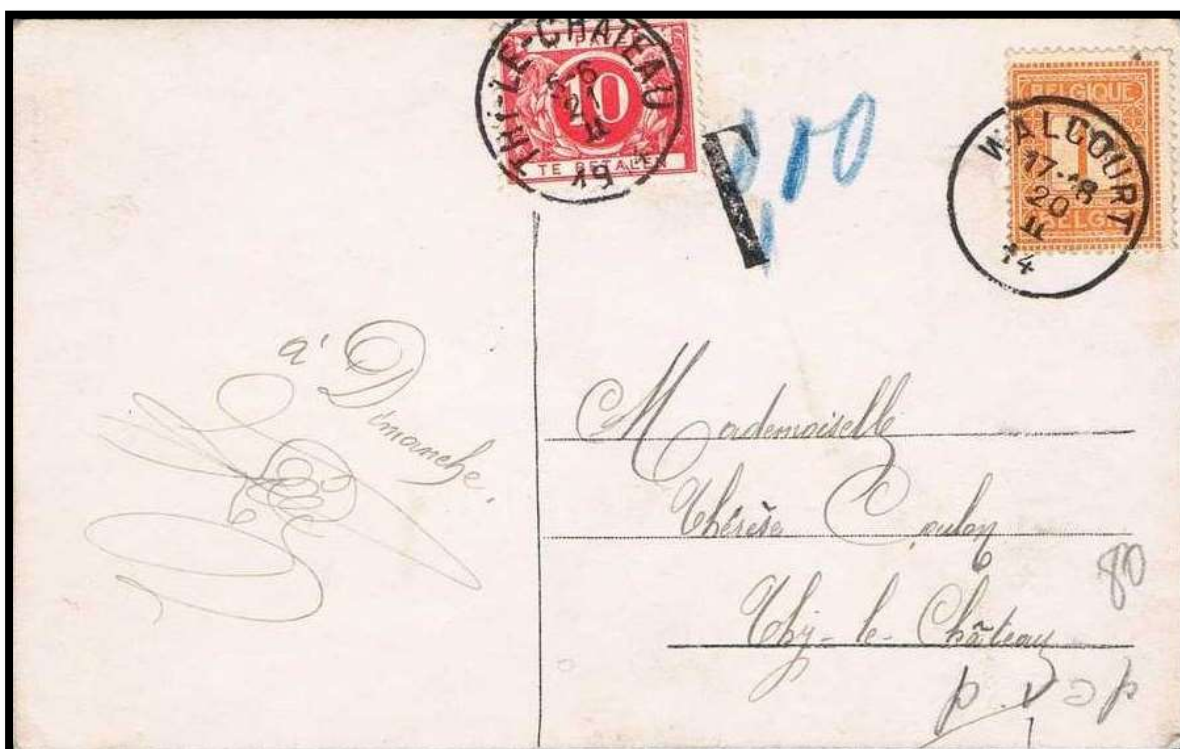
Carte postale expédiée de Walcourt le 02/05/1913 à destination de Marcinele
Envoi insuffisamment affranchi, application de l'article 23 de la loi postale du 30/05/1879 : taxe
égale à la taxe des lettres non affranchies, soit insuffisance x 2 à arrondir éventuellement au demi-
décime supérieur >> (0,05 – 0,01) = 0,04 x 2 = 0,08 arrondis à 10 cts



Carte postale illustrée expédiée de Bouffioulx le 05/06/1913 à destination de Pry-lez-Walcourt
Tarif à appliquer : ordre de service n° 6 du 12/04/1900 : carte illustrée = tarif de la carte postale
Envoi insuffisamment affranchi, application de l'article 23 de la loi postale du 30/05/1879 : taxe
égale à la taxe des lettres non affranchies, soit insuffisance x 2 à arrondir éventuellement au demi-
décime supérieur >> (0,05 – 0,01) = 0,04 x 2 = 0,08 arrondis à 10 cts



Carte postale expédiée de Flavion le 08/07/1913 à destination de Walcourt
 Envoi non affranchi, application du tarif du 01/11/1879 : taxe égale au quadruple du prix
 d'affranchissement >> $4 \times 0,01 = 0,04$ arrondis au demi-décime supérieur, soit 5 cts



Carte postale illustrée expédiée de Walcourt le 20/02/1914 à destination de Thy-le-Château
 Tarif à appliquer : ordre de service n° 6 du 12/04/1900 : carte illustrée = tarif de la carte postale
 Envoi insuffisamment affranchi, application de l'article 23 de la loi postale du 30/05/1879 : taxe
 égale à la taxe des lettres non affranchies, soit insuffisance $\times 2$ à arrondir éventuellement au demi-
 décime supérieur >> $(0,05 - 0,01) = 0,04 \times 2 = 0,08$ arrondis à 10 cts



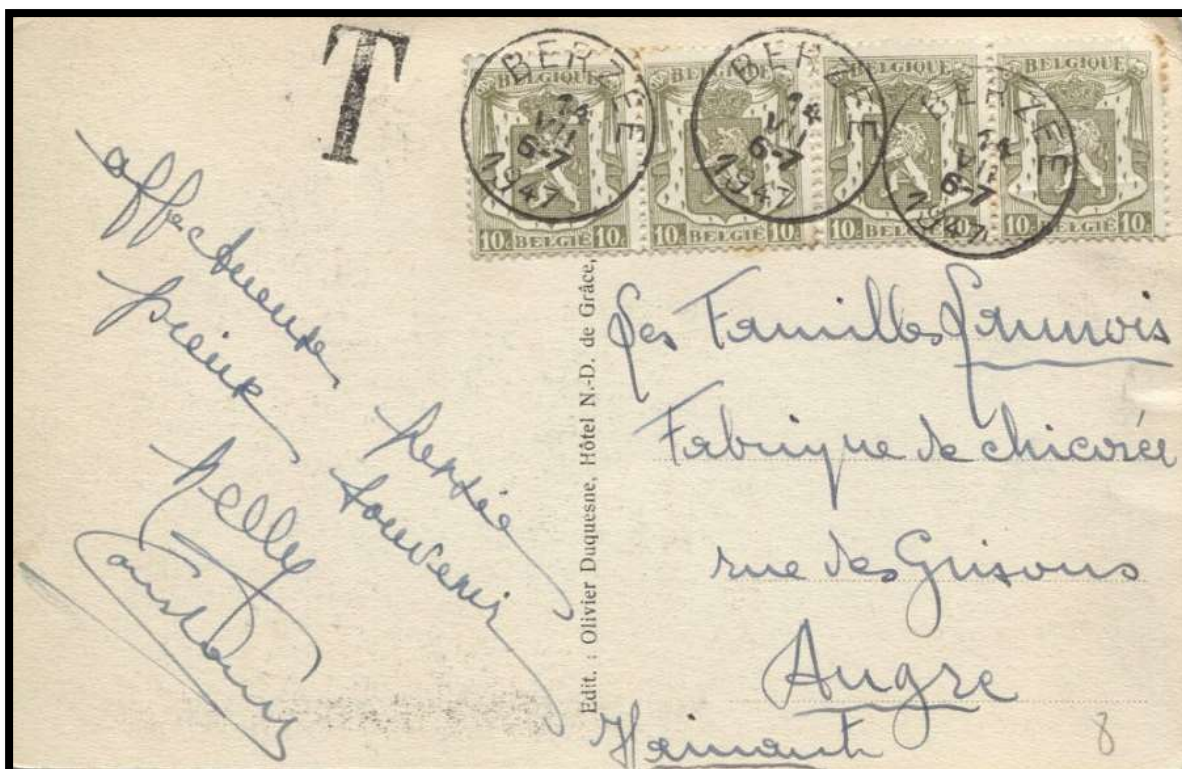
**Carte postale expédiée de Bruxelles le 13/01/1921 à destination de Thy-le-Château
 Tarif du 01/11/1920 (15 cts) - Envoi insuffisamment affranchi, application de l'article 23 de la loi
 postale du 30/05/1879 : taxe égale à la taxe des lettres non affranchies, soit insuffisance x 2 à
 arrondir éventuellement au demi-décime supérieur >> $(0,15 - 0,10) = 0,05 \times 2 = 10$ cts**



**Carte postale expédiée de Dinant le 26/01/1926 à destination de Thy-le-Château
 Tarif du 15/01/1926 (20 cts) - Envoi insuffisamment affranchi, application de l'article 23 de la loi
 postale du 30/05/1879 : taxe égale à la taxe des lettres non affranchies, soit insuffisance x 2 à
 arrondir éventuellement au demi-décime supérieur >> $(0,20 - 0,15) = 0,05 \times 2 = 10$ cts**



Carte postale illustrée expédiée de Fraire le 05/04/1926 à destination de Monceau-sur-Sambre
 Tarif du 15/01/1926 (15 cts) - Envoi insuffisamment affranchi, application de l'article 23 de la loi
 postale du 30/05/1879 : taxe égale à la taxe des lettres non affranchies, soit insuffisance x 2 à
 arrondir éventuellement au demi-décime supérieur >> $(0,15 - 0,10) = 0,05 \times 2 = 10$ cts



Carte postale illustrée expédiée de Berzée le 14/07/1947 à destination de Angre
 Tarif du 20/05/1946 (50 cts) - Envoi insuffisamment affranchi, application de l'article 23 de la loi
 postale du 30/05/1879 : taxe égale à la taxe des lettres non affranchies, soit insuffisance x 2 à
 arrondir éventuellement au demi-décime supérieur >> $(0,50 - 0,40) = 0,10 \times 2 = 20$ cts
 Application de la griffe "T", la taxe ne semble pas avoir été acquittée.